

**Le Président**

**COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP  
DU 6 DECEMBRE 2006.**

Lors de la réunion du 6 Décembre 2006, la Commission nationale du débat public a pris les décisions suivantes :

**I – Nouvelles saisines.**

1 – Projet d'aménagement de la RN19 Langres-Vesoul Est.

La Commission nationale du débat public a décidé de ne pas organiser de débat public sur ce projet, mais a recommandé au maître d'ouvrage de mener une concertation selon des modalités qu'elle a définies.

Sa décision est motivé par la prise en considération des éléments suivants :

- le projet présenté est une partie de l'itinéraire Langres-Delle qui relie la région parisienne à la Suisse et au Sud de l'Allemagne ; que ce projet a, depuis 1992, figuré dans plusieurs documents de planification routière nationale ; il apparaît ainsi comme présentant un intérêt national voire européen,
- la partie Est de cet itinéraire (de Vesoul à Delle) a déjà fait l'objet de déclarations d'utilité publique, de travaux et de mises en service partielles,
- les enjeux économiques, les enjeux d'aménagement du territoire et les impacts environnementaux du projet présenté tels qu'ils sont décrits par le dossier du maître d'ouvrage,
- le fait que le degré de définition du projet diffère selon qu'il s'agit de la section Langres-Vesoul Ouest ou de la section Vesoul Ouest –Vesoul Est,
- enfin les consultations menées en différentes étapes depuis 1999 qui n'ont fait qu'une place limitée à l'information et plus encore à l'expression de la population,

La Commission nationale du débat public a donc recommandé au Ministère des Transports et de l'Equipement de mener, sous l'autorité des préfets concernés, une concertation qui aura pour objet d'assurer l'information et de permettre l'expression, notamment à l'occasion de réunions publiques, de la population.

Elle a d'autre part précisé les modalités selon lesquelles devrait se dérouler cette concertation :

- elle sera menée sous l'égide d'une personnalité indépendante qui en sera le garant,

- pour ce qui concerne la section correspondant au franchissement de l'agglomération de Vesoul, les trois options envisagées devront être accompagnées de la présentation des aménagements urbains qui pourraient y être associés ; les documents servant de base à la concertation devront à cette fin être élaborés en concertation avec les collectivités compétentes et comporter leurs contributions.

## 2 – Projet de prolongement du tramway T1 entre Noisy-le-Sec et Val de Fontenay.

La Commission nationale du débat public a décidé de ne pas organiser de débat public sur ce projet, mais a recommandé au maître d'ouvrage de mener une concertation selon des modalités qu'elle a définies.

Sa décision est motivée par la prise en considération des éléments suivants :

- l'intérêt local et régional (mais non national au sens de la loi) de ce projet, qui, en prolongeant le tramway T1 déjà en service de Saint Denis à Noisy-le-Sec, desservirait cinq nouvelles communes et constituerait une nouvelle section du projet d'ensemble dit « grand tram »,
- ses enjeux (assurer par des transports en commun la desserte en rocade du quart Nord-Est de la première couronne parisienne) et ses impacts sur le milieu urbain tels qu'ils sont présentés par le dossier du maître d'ouvrage,
- les concertations menées en 2001 dans les cinq communes concernées puis en 2005 dans la commune de Noisy le Sec.

La Commission nationale du débat public a d'autre part recommandé au Syndicat des Transports d'Ile de France, maître d'ouvrage, d'ouvrir une nouvelle phase de concertation, en particulier sur la partie du projet située dans la commune de Noisy le Sec.

Cette concertation devra présenter les caractéristiques suivantes :

- faisant une large place à l'expression de la population, elle sera menée sous l'égide d'une personnalité indépendante qui en sera le garant,

- elle portera sur les différentes familles de tracés possibles, leurs enjeux et leurs impacts,

- elle portera également sur « les conditions d'une mise en place d'une nouvelle génération de matériel et des solutions techniques innovantes » évoquées dans la délibération en date du 11 Octobre 2006 du Conseil du STIF.

## **II - Débats publics décidés.**

### 1 – Projet ferroviaire Bordeaux-Espagne.

Le débat public a déjà vu se tenir 22 réunions publiques sur les 25 prévues ; il connaît une forte participation de tous les acteurs, dans toutes les parties du territoire concerné.

Cette participation se fait sous toutes les formes : présence aux réunions publiques (plus de 4000 personnes), envoi de questions écrites (1100), consultations du site Internet (plus de 20 000...).

Les positions des participants se sont précisées et affinées ; les résultats de l'expertise complémentaire exposés hier soir à Dax apportent des arguments complémentaires aux uns et autres.

Une demande de report d'un mois de la clôture du débat public a été formulée par le Président de l'association des maires de Gironde, motivée par le manque d'information, des communes situées dans le triangle Langres-Captieux-La Brède indiquant qu'aucune distribution de documents n'a été réalisée sur leur territoire.

La Commission nationale, reprenant les arguments et l'avis de la Commission particulière, a considéré que cette demande n'était pas justifiée et ne lui a pas donné suite. En effet :

- Globalement la diffusion des documents a été très importante et la couverture par la presse très soutenue ; certes la distribution non adressée peut connaître des défaillances : quelques maires, dès les premières réunions en avaient fait état ; la CPDP avait proposé de leur envoyer un stock de documents, ce qu'ils ont refusé ; elle a donc fait procéder à une deuxième diffusion de 65 000 documents dans les communes du triangle Langres-Captieux-La Brède ; des tests effectués sur 100 personnes ont montré que, dans la majorité des cas, elles recevaient les documents pour la deuxième fois.

- Sur les 25 réunions publiques, dix auront eu lieu en Gironde, dont quatre dans le secteur déjà cité ; la forte participation déjà évoquée ne révèle pas une absence d'information du public, dont on peut rappeler qu'il avait déjà été très présent dans le débat sur le projet de LGV Bordeaux-Toulouse.

- Les quatre mois du débat auront permis de couvrir largement l'ensemble du territoire concerné, de traiter et souvent d'approfondir tous les thèmes demandés par les acteurs ; une prolongation n'aurait pour effet, sans autre bénéfice, que de retarder la décision du maître d'ouvrage.

La Commission nationale du débat public maintient donc le calendrier du débat public qui se terminera le 30 Décembre prochain.

## 2 – Projet de LGV Poitiers-Limoges.

Il ne reste plus que trois réunions publiques (sur les 20 prévues) avant la fin du débat public qui se terminera le 18 Décembre.

La participation est assez importante mais très inégale d'un endroit à l'autre : 3600 participants au total dont 1500 à la réunion de Châteauroux ; mais aussi plus de 1000 questions, 1400 demandes de documentation, 13 000 visites du site Internet,...

Le débat reste largement concentré sur les problème de l'opportunité du projet, les uns l'approuvant, d'autres préférant une option plus directe qui desservirait les départements intermédiaires, Indre et Creuse. Il est, d'autre part, marqué par une présence nombreuse et active des élus de tous les niveaux de collectivités.

## **III – Information sur l'état de la préparation des débats.**

Le point a été fait sur l'état d'avancement des deux débats publics qui sont en cours de préparation :

1 – Développement portuaire de Bastia.

2 – Prolongement de l'autoroute A16 entre l'Isle-Adam et la Francilienne.

#### **IV – Concertation A4 – A86.**

Cette concertation menée avec l'appui méthodologique de la CNDP se déroule, à la demande du maître d'ouvrage, sous l'égide d'un « tiers garant », personnalité indépendante désignée par la CNDP.

Commencée le 6 Novembre, elle comporte des expositions, des réunions publiques dont le nombre a été accru pour tenir compte des demandes des participants,...

Elle porte à la fois sur les projets initialement prévus par les services de l'Equipement, sur une nouvelle option alternative et sur les problèmes d'aménagement qui y sont liés.

#### **V – Questions diverses.**

##### **1 - Décisions suivant un débat public.**

La Commission nationale du débat public a pris connaissance des décisions prises à la suite des débats publics sur :

- le projet de dénivellation et de couverture de la RN 13 à Neuilly,
- le projet de prolongement de la Francilienne,
- le projet de prolongement de l'A12,
- la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien.

Elle a relevé que ces décisions étaient détaillées et qu'elles comportaient de nombreuses références aux questions, préoccupations et arguments développés pendant les débats publics.

\*

##### **2 - Calendrier des réunions du premier semestre 2007.**

La CNDP a arrêté les dates de ses prochaines réunions :

- **Mercredi 10 Janvier 2007,**
- **Mercredi 7 Février 2007,**
- **Mercredi 7 Mars 2007,**
- **Mercredi 4 Avril 2007,**
- **Mercredi 2 Mai 2007,**
- **Mercredi 6 Juin 2007,**
- **Mercredi 4 Juillet 2007.**

Le Président

Yves MANSILLON